

REPRISE DES OPÉRATIONS DE DÉBOISEMENT

Du 25 septembre au 21 décembre 2023, la DREAL Normandie, assistée par l'Office National des Forêts, procède à la dernière étape de déboisement prévue pour libérer les emprises nécessaires à la réalisation de la déviation Sud-Ouest d'Évreux.

Suite et fin d'une opération débutée en 2014

Les phases d'études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet ont permis de limiter son impact sur le massif forestier en concentrant les coupes sur une zone de 22,5 hectares. Au cours de l'hiver 2014-2015, une première étape de déboisement a été réalisée sur 14 hectares. Les opérations en cours portent ainsi sur les 8,5 hectares restants répartis entre le Bois du Roi et la forêt communale, le long de la ZI de la Madeleine. Une fois cette étape réalisée, des opérations de diagnostic archéologique se tiendront en 2024 avant de laisser place aux travaux de réalisation de la 2x2 voies en 2025.

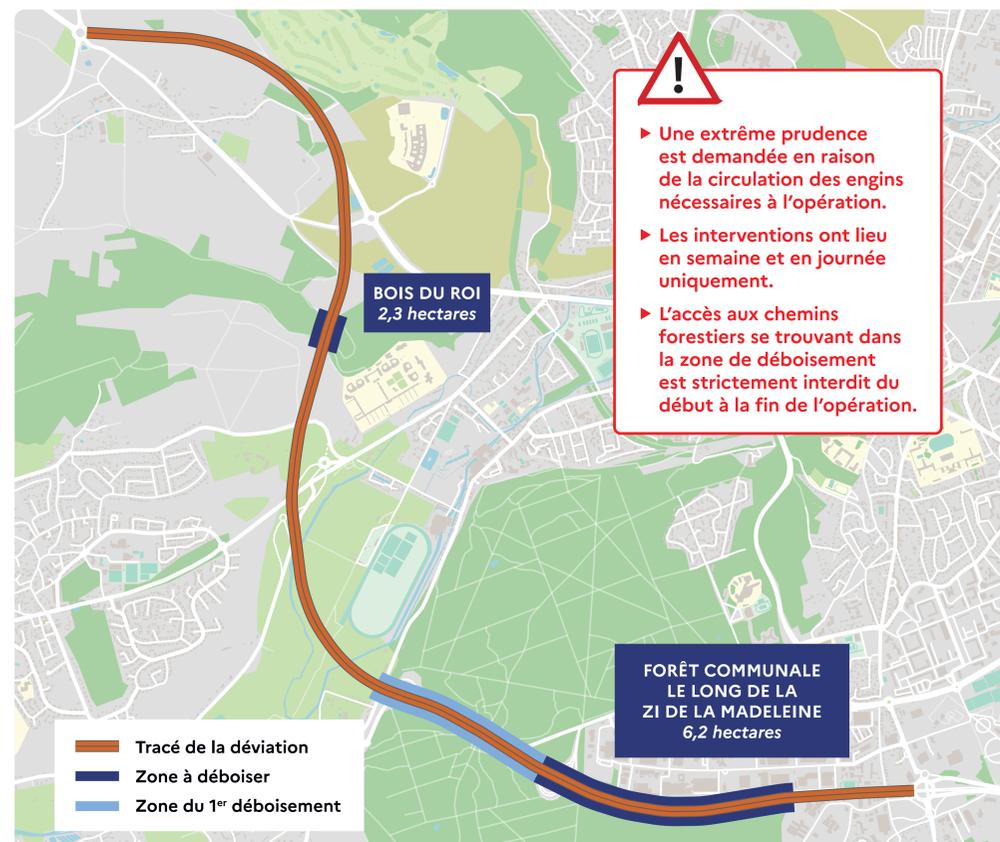


Deux fois plus d'arbres seront replantés

En tant que maître d'ouvrage, l'État s'engage à compenser la coupe effectuée en reboisant à hauteur de 2 hectares pour 1 hectare déboisé. C'est déjà le cas sur le site de la Queue de l'hirondelle, où 37 000 arbres ont été plantés, sur une surface de 25 hectares, pour compenser les coupes de 2014.

D'autres projets de reboisement sont en cours d'élaboration avec les différents acteurs du territoire et verront le jour à partir de 2024. Les plantations, sous formes d'îlots, seront protégées durant les premières années par des clôtures afin de garantir leur bon développement. Pour permettre la circulation piétonne, des chemins seront toutefois créés entre les îlots. Pour l'ensemble des projets, les essences d'arbres sont choisies afin de favoriser la pérennité des reboisements tout en préservant une diversité interne.

LES DEUX SITES DE DÉBOISEMENT



Une méthode responsable

Le choix de la période automnale pour intervenir permet d'éviter les périodes sensibles pour la faune et de la protéger. Cela concerne notamment les chiroptères, les oiseaux nicheurs, les reptiles, les amphibiens ou les insectes.

Également, le partenariat entre la DREAL Normandie et l'Office National des Forêts, gestionnaire de la forêt communale d'Évreux, a permis de retenir une solution vertueuse pour la commercialisation des bois coupés. L'exploitant forestier retenu s'inscrit ainsi dans la démarche labellisée « Transformation UE » qui impose aux entreprises adhérentes de transformer les bois sur le territoire de l'Union Européenne.